

Pertes et dégâts occasionnés par l'inondation du 20 janvier 1910 dans le canton de l'Isle sur le Doubs
Doubs
Gendarmerie Nationale
26 Janvier 1910
 (Archives départementales du Doubs)

Format : 250/176. (Marge de 0^m,04.)
 Circulaire minist. du 26 décembre 1904.

MODELE N° 10. (Ancien n° 16.)
 Art. 292 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie.
 (1) A rayer dans les arrondissements où il n'y a pas de section.

GENDARMERIE NATIONALE

7^e LÉGION.
 COMPAGNIE
 de Doubs
 ARRONDISSEMENT
 de Vaume-la-Ramee.
 (4) SECTION
 BRIGADE
 de l'Isle-sur-le-Doubs
 N° de la brigade..... 24
 Du 26 janvier 1910

Cejourd'hui *vingt six Janvier* mil neuf cent *dit*
 à Neuf heures *1/2* du matin.
 Nous, soussignés, *Coquerille* (Jules-Joseph), brigadier, *Stuck* (Simon-Joseph),
Daby (Jules-Georges), Ducy (Marie-Jules-Paul) et *Bajolek* (Alcide-Auguste),
 gendarmes à cheval à la résidence de l'Isle-sur-le-Doubs, département
 de Doubs, revêtus de notre uniforme et conformément
 aux ordres de nos chefs, Rapproprions qu'étant à notre résidence,
 nous avons constaté que par suite des pluies diluviennes
 qui ne cessent de tomber depuis plusieurs jours les
 eaux du Doubs avaient monté d'immeasurable pendant
 les journées des 19 et 20 Janvier courant. La crue ayant
 continué à augmenter, plusieurs quartiers de la commune
 de l'Isle-sur-le-Doubs se sont trouvés inondés et l'eau
 atteignait dans certaines rues, un mètre 20 de hauteur.
 Il en a été de même dans certaines communes de
 la circonscription, notamment dans celle de Plus
 saigeaux qui est restée entourée d'eau jusqu'au
 24 Janvier courant. Après nous être assurés qu'aucune
 famille n'était en danger et qu'aucun accident
 n'était à craindre, nous avons exercé un service
 de surveillance et prêté notre concours aux autorités.
 Dès que les circonstances l'ont permis, nous nous
 sommes rendus dans les différentes communes
 sinistrées pour nous assurer qu'aucun accident
 grave n'était à signaler et pour recueillir les
 pertes et dégâts approximatifs occasionnés par
 l'inondation; nous avons à ce sujet recueilli les
 renseignements suivants:

PROCÈS-VERBAL
 CONSTATANT
 Pertes et dégâts
 occasionnés par l'inondation
 du 20 Janvier 1910, dans
 diverses communes du
 canton de l'Isle-sur-
 le-Doubs.

EXPÉDITION.
 Vu, transmis par le Capitaine de l'arrondissement de l'Isle-sur-le-Doubs,
 à M. le Juge d'Instruction de Vaume-la-Ramee.
 Le 28 Janvier 1910.

NOTA.— Lorsqu'il y a lieu de donner un signalement, il est placé à la suite de procès-verbal après les signatures. L'emploi de formules imprimées peut être toléré pour les contraventions, restitutions en vertu de contraintes payées, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées. Il en est de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement.

© Archives Départementales du Doubs

Haut, ont reçu les déclarations suivantes:

M^{re} Corneveaux (Emile), âgé de 35 ans, Maire de la commune de Mézière (Doubs), déclare:

Le débordement occasionné par la crue du Doubs, le 20 Janvier 1940, a causé peu de dégâts aux habitations de la commune de Mézière, dont quelques unes seulement ont été atteintes par les eaux. Il n'en est pas de même pour les propriétés des agriculteurs qui ont été fortement endommagées. Le chemin vicinal de Mézière à La Prétière a été complètement raviné et les dégâts et pertes peuvent être évalués approximativement à la somme de 4000 francs environ. M^{me} Belon, épicière, a eu pour son compte de marchandises détruites. Soixante-dix ouvriers occupés aux usines Japy (pères) à L'Écluse-sur-le-Doubs, se sont trouvés en chômage forcé et ne pourront reprendre le travail qu'après le retrait complet des eaux. Il n'y a eu aucune perte de bétail et aucun accident de personnes n'est à déplorer.

Signé: Corneveaux.

M^{re} Marain (Eugène Paul), âgé de 47 ans, Maire de la commune de La Prétière (Doubs), déclare:

Les pertes et dégâts occasionnés par la crue du Doubs, dans la commune de La Prétière sont très minimes et peuvent être évalués ainsi: 500 francs pour les propriétés des agriculteurs et 500 francs pour les dégâts causés au chemin vicinal de La Prétière à Blussangeaux.

Aucune maison n'a été envahie par les eaux et aucun accident n'est à signaler.

Signé: Marain.

M^{re} Etienne (Joseph), âgé de 34 ans, Maire de Blussans (Doubs), déclare:

Les dommages causés par la crue du Doubs dans la commune de Blussans, sont de peu d'importance, grâce au

sans froid de plusieurs habitants qui n'ont pas craint, au plus fort de la crue, d'aller pratiquer deux brèches dans la digue du canal, ce qui a permis l'évacuation des eaux qui auraient par la suite envahi un bon nombre de maisons d'habitation.

Les dégâts aux propriétés des agriculteurs peuvent être évalués à 700 francs environ. Une vingtaine d'ouvriers, employés aux mines Gafy à S^t-Lé sur-le-Doubs, sont en chômage, et ne pourront reprendre le travail, qu'après le retrait complet des eaux.

Aucun accident n'est à signaler.

Signé: Etienne.

Le 24 Janvier 1940, le brigadier et les gendarmes Daby, Dubuy et Wajplet, ont reçu les déclarations suivantes:

M^{re} Weimer (Edmond), âgé de 64 ans, Maire de la commune de S^t-Lé-sur-le-Doubs, déclare:

Les pertes et dégâts occasionnés par l'inondation du 20 et 21 janvier courant, peuvent être évalués approximativement pour la commune de S^t-Lé-sur-le-Doubs, à une centaine de mille francs environ, et sont répartis ainsi qu'il suit: 40 000 francs pour les industriels et commerçants, pour pertes de matériel et marchandises; 25 000 francs pour les agriculteurs et autres propriétaires pour dégâts causés aux propriétés, habitations et mobiliers. Plusieurs rues et promenades ont été ravagées. Les mines Gafy, éprouvent également une perte de 45 à 50 000 francs. La propriété Koetlin a été fortement endommagée, une digue de clôture a été fortement détériorée et les dégâts peuvent être évalués à 10 000 francs environ. M^{re} Sauvageot, jardinier chez M^{me} Koetlin, a eu douze moutons noyés. Un grand nombre de volailles et lapins ont également été noyés. Aucune maison n'a été détruite et aucun accident de personnes n'est à signaler.

750 à 800 ouvriers se sont trouvés en chômage forcé pendant quelques jours, mais à l'heure actuelle, la plupart de ces ouvriers ont repris le travail.

Les secours ont été organisés et le ravitaillement des habitants des rues inondées s'est fait à peu près normalement à l'aide de barques mises à la disposition de la Compagnie des sapeurs pompiers, lesquels ont fait preuve de courage et de dévouement pour porter leur concours aux familles bloquées par les eaux. Il n'y a cependant aucun acte de dévouement ou de courage saillant à signaler.

Signé : Meiner.

M^r Chauvey (Alfred) âgé de 62 ans, Maire de la commune d'Appremans (Doubs), déclare :

Le débordement du Doubs pendant les journées des 20 et 21 courant, n'a pas causé de grands ravages dans la commune d'Appremans. Les maisons n'ont pas été inondées et seule la scierie de M^r Liévauf, a été envahie par les eaux. Les pertes peuvent s'évaluer approximativement à la somme de 3000 francs dont 2000 francs pour M^r Liévauf et 1000 francs pour les propriétés des agriculteurs et autres propriétaires de la localité. Une vingtaine d'ouvriers des usines Japy à L'Isle-sur-le-Doubs se sont trouvés en chômage forcé, mais tous ont repris le travail et aucune famille n'a été dans le besoin.

© Archives Départementales
du Doubs

Il n'y a aucun accident à signaler.

Signé : Chauvey.

M^r Girardot (Emile), âgé de 67 ans, Maire de la commune de Blussangeaux (Doubs), déclare :

Bien que la commune de Blussangeaux soit restée inondée et entourée d'eau pendant plusieurs jours, aucune famille n'a été en danger et les habitants se sont prêtés mutuellement secours.

Les dommages causés par l'inondation peuvent être évalués approximativement à la somme de 5000 francs et sont répartis ainsi qu'il suit :

4500 francs pour les propriétés des agriculteurs; 4000 francs pour pertes de denrées et mobilier et 500 francs pour les dégâts causés aux chemins.

Aucun accident n'est à signaler.

Signé: Girardot.

M^{re} Certier (Auguste), âgé de 45 ans, Maire de la commune de Longeville (Doubs), déclare:

Une grande partie des habitations de la commune ont été envahies par les eaux et les dégâts matériels occasionnés par l'inondation du 26 janvier courant, peuvent être évalués approximativement à la somme de 12.500 francs répartis ainsi qu'il suit: pertes et dégâts aux propriétés des agriculteurs 4500 francs; chemins et terres ravinsés 400 francs; denrées détruites et détériorations aux maisons d'habitation 5000 francs. M^{me} Veuve Peiffer, épicière, a eu pour 300 francs de marchandises perdues. Le moulin de Lépine situé sur le Doubs, à un kilomètre environ en aval de la commune de Longeville, est resté inondé pendant 4 jours et a été fortement éprouvé. Le propriétaire M^{re} Maurice, ayant été surpris par la crue, s'est pu évacuer à temps et a dû conserver son bétail dans l'eau. Les dégâts et pertes peuvent être évalués à 2000 francs.

Aucune maison n'a été détruite et aucun accident n'est à signaler.

Je tiens à signaler la conduite et le dévouement de M^{re} Guentat (Eugène), journalier, qui s'est mis à l'eau et est resté ainsi plusieurs heures pour porter secours aux personnes et leur venir en aide pour sauver leur bétail.

© Archives Départementales
du Doubs

Signé: Certier.

Le 26 janvier 1940, les gendarmes Huot et Vahy, ont reçu les déclarations suivantes:

M^{re} Wötley (Louis), âgé de 37 ans, Maire de la commune de Colombier-Châtellot (Doubs), déclare:

« Les dommages causés par l'inondation du 20 Janvier courant peuvent être évalués approximativement à la somme de 10000 francs environ et se répartissent ainsi qu'il suit: 5000 francs pour dégâts aux propriétés et terres ensemencées; chemins vicinaux ravins et passerelle détruite, pertes 2000 francs; dégâts causés aux habitations et pertes de denrées et mobilier 3000 francs environ. M^{me} Verne Mathiot a eu un cochon de noyé. Aucun accident n'est à signaler.

Je tiens à faire connaître la conduite de M. M. Martelat et Jubquin, qui à l'aide d'une barque, ont sauvé la famille Girardey dont l'habitation était envahie par deux mètres d'eau.

Signé: Mettey.

M^e Baillot (Ernest), âgé de 62 ans, Maire de la Commune de Pang (Hauts), déclare:

« Par suite de la crue du Sauls du 20 Janvier courant, une partie des habitations de la rue basse ont été inondées; cependant les dégâts causés sont assez minimes et peuvent être évalués à la somme de 1500 francs environ, dont 1200 francs pour pertes et dégâts causés aux propriétés et habitations des agriculteurs et 300 francs pour les routes et chemins vicinaux.

L'usine électrique de "La Goulisse" a été fortement endommagée et a eu sa nouvelle digue en partie détruite. Il est impossible, quant à présent, d'évaluer les dégâts causés à cette propriété.

Aucun accident n'est à signaler.

Signé: Baillot.

Nous avons rédigé le présent procès verbal en deux expéditions destinées: la première à M^e le Sous-Préfet à Baume-les-Dames; et la deuxième à M^e le Capitaine Commandant les Gendarmes de l'arrondissement, conformément

et l'article 297 du décret du 20 Mai 1902.
Fait et clos à L'Isle-sur-le-Doubs, le jour, mois et an
que dessus.

© Archives Départementales
du Doubs

Reçu par *Duress* *notary* *Hubert* *Raymond*